

Table ronde conjointe de haut niveau du CAD (OCDE) et de l'ONU,  
le 6 octobre 2020

## **PARTENARIAT POUR LA PAIX : LA RECOMMANDATION DU CAD DE L'OCDE SUR LE « NEXUS » (LIEN ENTRE L'AIDE HUMANITAIRE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX)**

### **DOCUMENT FINAL**

1. Nous, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) et les représentants des agences des Nations unies (ONU), nous sommes réunis le 6 octobre 2020 pour une table ronde de haut niveau sur notre "*Partenariat pour la paix*". L'événement, coprésidé par la présidente du CAD, Susanna Moorehead, et l'administrateur du PNUD et coprésident du Comité directeur mixte pour l'avancement de la collaboration entre l'humanitaire et le développement, Achim Steiner, a réuni des hauts représentants de l'OCDE, des Nations unies et des États membres. Ensemble, ils ont échangé sur la manière dont les organismes adhérant à la Recommandation du CAD sur le lien entre l'aide humanitaire et le développement et la paix – le « Nexus » – peuvent renforcer leurs partenariats dans des contextes fragiles afin d'améliorer les efforts collectifs pour mettre fin aux besoins humanitaires, préserver la paix et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).
2. Avant la crise COVID-19, le Secrétaire général des Nations unies avait appelé tous les secteurs de la société à se mobiliser pour la décennie d'action vers les ODD. Dans les contextes fragiles, où 76,5 % des personnes vivent dans l'extrême pauvreté et sont très vulnérables aux chocs climatiques, économiques et politiques, la pandémie et ses répercussions rendront nos objectifs communs encore plus difficiles à atteindre. La qualité de l'aide internationale est donc essentielle et son efficacité dépend de la cohérence et de la complémentarité des interventions bilatérales et multilatérales.
3. Dans cette optique, en février 2019, le CAD a adopté de manière novatrice une [Recommandation sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix](#). Son but est d'améliorer la coordination, la programmation et le financement d'approches cohérentes, complémentaires et efficaces dans les contextes fragiles, afin de concrétiser notre soutien commun à l'élimination des besoins humanitaires. Depuis lors, quatre agences des Nations unies ont officiellement adhéré à la Recommandation : le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Nous nous félicitons de l'annonce faite durant la réunion par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) de son intention d'adhérer à la Recommandation.
4. Cette adhésion des membres du CAD et des agences des Nations unies est importante car sa mise en œuvre nécessite une action de tous les acteurs travaillant dans les régions fragiles et touchées par des conflits, dans la reconnaissance du rôle transversal que les trois piliers de la réforme des Nations unies jouent dans la mise en œuvre du Programme de paix durable. Si les membres du CAD représentent 80 % des investissements en faveur du

développement dans les contextes fragiles, 89 % de l'APD destinée à l'action humanitaire est acheminée par le système multilatéral. À ce titre, une coordination, une collaboration et une complémentarité accrues au sein des systèmes multilatéral et bilatéral et entre eux constituent un élément essentiel de la mise en œuvre du Nexus, aux côtés de la société civile et du secteur privé.

5. La table ronde du "Partenariat pour la paix" a été l'occasion de faire le point sur les progrès de la mise en œuvre de la Recommandation du CAD. Elle a permis aux membres du CAD et aux agences des Nations unies adhérentes de présenter leurs expériences, de mettre en évidence les domaines dans lesquels la capacité des agences adhérentes doit être renforcée pour appliquer les principes de la Recommandation, et d'identifier d'autres moyens de renforcer la collaboration.

#### RÉSULTATS DE LA TABLE RONDE DU PARTENARIAT POUR LA PAIX

6. Les participants à la table ronde ont réaffirmé leur soutien au renforcement de partenariats efficaces dans des contextes fragiles comme moyen d'améliorer les efforts collectifs pour maintenir la paix, mettre fin aux besoins humanitaire et favoriser le développement durable.
7. Les membres du CAD et les adhérents des Nations unies à la Recommandation du CAD sur le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix :
  - a. ont exprimé leur ferme soutien aux efforts accrus visant à rendre opérationnelle la Recommandation du CAD, à contribuer à la mise en œuvre de ses principes et à renforcer la communication, la collaboration et la coordination entre les adhérents - membres du CAD et agences des Nations unies - au niveau des pays, en étroite collaboration avec les coordinateurs résidents des Nations unies, les équipes de pays des Nations unies et d'autres partenaires opérationnels clés ;
  - b. ont mis en évidence les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination entre les agences des Nations unies adhérentes (PNUD, PAM, UNICEF et OIM) et entre les membres des Nations unies et du CAD ; ainsi que de la nécessité de soutenir davantage l'analyse systématique et partagée de la sensibilité aux conflits comme base d'une programmation conjointe, et d'accélérer les investissements dans le développement et les efforts bilatéraux et multilatéraux coordonnés pour "mettre fin aux besoins humanitaires" ;
  - c. ont réitéré le rôle du Réseau international du CAD sur les conflits et les fragilités (INCAF) dans le soutien à l'apprentissage mutuel et le suivi de la mise en œuvre, notamment par le biais des mécanismes de suivi existants ;
  - d. ont apporté leur soutien à l'inclusion par le CAD des adhérents des Nations unies à la Recommandation dans les discussions visant à suivre les progrès, à mettre en évidence les lacunes et à partager les enseignements. Ceci se fera par l'intermédiaire d'un groupe de travail du CAD et des Nations unies, facilité par l'INCAF, et lors d'une table ronde de haut niveau au début de l'année 2022, qui servira de tremplin au rapport de suivi quinquennal requis par la Recommandation du CAD, appuyés par l'analyse fondée sur des données, les outils et les réseaux de l'OCDE ;
  - e. ont invité les non-adhérents - organismes bilatéraux, onusiens et banques de développement multilatérales - à tenir compte de la Recommandation du CAD et à y adhérer.